

Il consista dans une collection de couronnes et de guirlandes provenant des tombeaux de la contrée. Toutes ces fleurs sont d'un parfait état de conservation.

Des melons d'eau, desséchés, ont gardé intacte leur coloration verte.

La plupart de ces végétaux datent de quatre mille ans. Le tréfle provenant de la pyramide en tulle de Dalschur et les épis d'orge trouvés dans une tombe de Sakharo sont plus vieux encore peut-être.

Dans cette collection figurent nombre de plantes et de fleurs rapportées des tombeaux d'Ahmes I^{er} et de Ramsès II : des lotus blancs et bleus, des chrysanthèmes et du... celeri s'y conservaient côte à côte dans une famille promiscuite.

Les personnages royaux sont-ils spirituels ?

Un écrivain qui signe « un ex-attaché » affirme, dans la Tribune de New-York, que non. Lisons son opinion :

Le prince de Galles et son impérial neveu, Guillaume II ont, dit-il, des prétentions à l'esprit, sans que, d'ailleurs, ces prétentions soient justifiées. L'oncle et le neveu, dotés tous deux d'une excellente mémoire, ne font que répéter ce qu'ils ont lu ou entendu.

Le roi d'Italie, Humbert, n'a aucun sens de l'humour. Non seulement il est incapable de faire une plaisanterie, mais il ne peut ni apprécier ni comprendre celles que l'on fait devant lui.

L'empereur d'Autriche a vu son règne assombri par tant de soucis politiques ou privés, qu'il a peu de goût pour la gaieté.

Le roi Léopold de Belgique dit quelquefois — rarement — un bon mot.

Le roi de Portugal est grave et morne, pareil en cela à son père, et il faudrait qu'une saignée lui singulièrement brillante pour obtenir son approbation.

Le roi Christian de Danemark et son voisin, le roi Oscar de Suède, ont seuls des dispositions à l'esprit. Mais l'admiration trop complaisante de leurs courtisans les gêne et les empêche d'acquiescer à une véritable supériorité en ce genre.

L'ex-attaché n'est vraiment pas aimable ! Mais s'il est dans le vrai !

Petit dictionnaire pour rire.

Album. — Guillozine de salon.

Bourreau. — Entrepreneur de morts sables.

Bourse. — Petit sac où l'on met son argent — et grand établissement où on le perd.

Centenaire. — [Vieillard entêté.

Dans le monde :

Le petit vicomte va se marier à une jeune fille de la bourgeoisie, pourvue naturellement de la forte dot, très brune, assez jolie, mais value comme Esau.

— Sapristi ! lui dit un camarade de cercle, qu'est-ce que tu vas en faire pour aller dans le monde ?

— Dame ! l'hiver, je l'emmènerai à Alger.

— Mais l'été ?

— Je la mettrai en garde chez un fourreur !

CHRONIQUE ROUGE

UN DOUBLE SUICIDE

Un soldat et sa maîtresse ont tenté de se suicider hier, à Paris, dans les circonstances suivantes :

Un ouvrier ébéniste, Aimé Gaasch, âgé de vingt-trois ans, demeurant chez ses parents, rue du Ruissseau, à Bagnole, faisait, il y a deux ans environ, la connaissance d'une voisine, Louise Loringot, plus jeune que lui de deux ans, et fort jolie.

Louise, ne tarda pas à entretenir des relations intimes avec Aimé Gaasch ; mais tous deux étaient trop jeunes pour songer au mariage, puisque l'amoureux n'avait point encore saisi fait à la loi militaire.

Lorsque son ami dut rejoindre le 99^e régiment d'infanterie, Louise Loringot en conçut un violent chagrin, et on échangea de part et d'autre une correspondance passionnée autant que suivie.

Un garnison à La Roche-sur-Yon, Gaasch obtint une permission de huit jours pour passer à Paris les fêtes de la Toussaint, ne quittant presque pas celle qu'il aimait follement. Mais les jours s'écoulaient et l'heure du départ allait de nouveau sonner ; c'est alors que les amants songèrent au suicide.

Après avoir envoyé à leurs parents respectifs une lettre dans laquelle ils leur faisaient part de l'intention qu'ils avaient de mourir ensemble, les amants se présentèrent rue de Valenciennes, 71, et prirent une chambre dans l'hôtel tenu par M. Duperrin.

Avant de se coucher, Louise et Aimé se partagent le contenu d'une bouteille de Barylys dans laquelle ils avaient versé une fiole de laudanum ; le poison, en dose trop faible, n'eut point la mort recherchée.

Les deux amants se réveillèrent hier matin très souffrants et résolurent de s'échapper à l'aide d'un revolver dont Gaasch s'était, à tout hasard, muni.

La première, Louise se tira deux balles dans la région temporale gauche ; le soldat à son tour, se logea une balle dans la tête. Il était sept heures du matin.

Attirés par le bruit des détonations, deux locataires de l'hôtel, MM. Blanchon et Meunier, enfoncèrent la porte de la chambre, tandis que le logeur courait prévenir M. Chadeaux, commissaire de police.

Lorsque le magistrat arriva, les deux déshérités étaient encore étendus sur le lit, inondés de sang.

Sa compagnie et lui furent aussitôt transportés à l'hôpital Necker. L'état de la jeune fille est des plus graves ; les chirurgiens espèrent toutefois sauver son ami.

SUICIDE D'UN GARDIEN DE LA PAIX

Hier matin, au cap Pinède à Marseille, un gardien de la paix nommé Rignon s'est jeté à la mer, à cause d'une punition, injuste selon lui. Rignon était marié et père de deux enfants. Dans une poche de son pantalon, on a trouvé un billet recommandant son âme et ses enfants à Dieu.

ASSASSINÉ SUR UNE ROUTE

Mardi soir, M. Claude Burdy, de Saint-Martin-en-Bress, revenait de la foire d'Ourox, lorsque passant sur la route d'Ourox à Saint-Martin, un inconnu a tiré sur lui un coup de fusil qui l'a tué.

Le mobile de l'assassinat est le vol.

M. Burdy était âgé de 37 ans, il laisse une veuve et une petite fille de 7 ans.

C'est vers 6 heures 1/2 du soir, qu'un individu embusqué au lieu dit Montmort, a tiré sur lui à bout portant un coup de fusil dont la charge lui a pénétré dans le côté droit, lui faisant une blessure de cinq centimètres de diamètre.

Le cadavre a été découvert par M. Thibert Jalloux, de Guerafani, qui a signalé immédiatement l'assassinat.

Curieux rapprochement, M. Bernadon, de Chalon, a été attaqué ces jours derniers sur la route d'Ostion, dans des circonstances identiques.

CHRONIQUE LOCALE

Le départ des bleus. — Les jeunes soldats de 1895 auraient tort de croire que leur départ isolément et non en détachement leur donne toute latitude quant à leur conduite pendant le voyage. Le ministre de la guerre a pris des mesures pour que le bon ordre ne soit pas troublé par le fait des recrues dans les gares de départ, de bifurcation et d'arrivée. Il est donc utile de rappeler aux jeunes soldats que les dispositions de la circulaire ministérielle du 14 décembre 1891 ne sont pas abrogées et qu'ils doivent avoir pendant le parcours qu'ils ont à effectuer, bien que voyageant isolément, une attitude correcte, éviter tout écart de conduite et s'abstenir, notamment dans les villes, dans les gares et dans les voitures de chemins de fer, de crier, de chanter et de faire tout acte qui pourrait donner lieu à des scènes de désordre.

Toute faute grave, constatée par un chef de poste ou par la gendarmerie, fait encourir à celui qui la commet la punition de prison ; et chaque jour de prison subi oblige le soldat à rester au corps un jour de plus lorsque la classe à laquelle il appartient est renvoyée dans ses foyers après son temps de service. L'ivresse est une faute grave.

D'autre part, on recommande aux jeunes soldats de présenter, à leur arrivée au corps, les brevets d'instruction ou les diplômes qui ont pu leur être délivrés par les Sociétés de gymnastique ou les Sociétés de tir, leurs chefs directs devant en tenir compte pour la désignation des élèves caporaux. Toutefois, la possession de ces documents n'abrege en aucune façon la durée du stage (six mois) imposée aux candidats caporaux ; les démarches faites récemment auprès du général Zurlinden par l'Union des Sociétés de gymnastique, qui demandait que ce privilège fut accordé à ses sociétaires, n'ayant pu aboutir, l'Union se propose de saisir de cette question le nouveau ministre de la guerre.

Lerendement des impôts. — L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois d'octobre 1895. Les résultats accusent une moins-value de 1.025.000 fr. par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 1.709.200 fr. par rapport à la période correspondante de 1894.

Par rapport aux évaluations budgétaires : sur le timbre 1.067.000 fr.; contributions indirectes 2.561.900 fr.; sucres 438.200 fr.; contributions indirectes (monopoles) 1.216.000 francs; postes 657.000 fr.; télégraphe 76.400 francs; téléphone 58.700.

Les moins values portent sur : l'enregistrement 5.998.000 fr.; impôt de 4 0/0 sur les valeurs mobilières 898.000 fr.; douanes 4.646.200 fr.; sel 103.000 fr.

Par rapport au mois d'octobre 1894, il y a augmentation : sur le timbre de 453.500 fr.; domaines 1.898.000 fr.; contributions indirectes 1.676.000 fr.; sucres 924.000 fr.; contributions indirectes (monopoles) 890.000 fr.; téléphone 17.600 fr.

Il y a diminution : sur l'enregistrement 2.069.700 fr.; impôt de 4 0/0 sur les valeurs mobilières 891.000 fr.; sel 55.000 fr.; postes 411.900 fr.; télégraphe 336.000 fr.

Concert Bertoglio

Jeu 14 novembre 1895, à 8 h. 1/2 du soir, dans la salle des fêtes de l'hôtel de Ville, une audition concert sera donnée par M. Roméo Bertoglio, professeur au Conservatoire, avec le gracieux concours de M^{lle} Bouvard, pianiste ; M^{lle} Heisser, pianiste ; Ferraccio, C. Borelli, L. LeFebvre, Gibert, Tourmihlat, E. Deshayes et plusieurs de ses élèves.

Voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE

Grand quatuor pour piano, violon, alto et violoncelle (Rubinstein), par MM. Heisser, Bertoglio, Borelli et Ferraccio.

Chaconne, pour violon et piano (Perrier), par M^{lle} Rolland et Boursou.

Fantaisie, pour violon et piano, sur *Gala-thée* (Hermann), par M^{lle} Peccard et Frey.

Barcarolle, pour violon et piano (Schumann), par M^{lle} Vicherat.

Fantaisie originale, pour violon et piano (Perrier), par M^{lle} Cuny et Juban.

La *Berceuse*, mélodie, pour violon et piano (Samie), par M^{lle} Grange et Boursou.

Cavatine, pour violon et piano (Raff), par M. Arnaud et M^{lle} Frey.

Danse slave, pour violon et piano (Hermann), par M^{lle} Mollon et Juban.

Finale de la sonate appassionata, pour piano (Beethoven), par M^{lle} Rosa Bouvard.

DEUXIÈME PARTIE

Grand septuor de (Beethoven), par MM. Bertoglio, Borelli, Ferraccio, Gibert, LeFebvre, Tourmihlat et E. Deshayes.

Fantaisie sur *Überon*, pour violon et piano (Conte), par M. Allary et M^{lle} Juban.

Septième air varié, pour violon et piano (Biot), par M^{lle} Gonon et Frey.

Huitième concert, pour violon et piano (Bériot), par M^{lle} Perrier et M. Heisser.

Brindisi de concert, pour violon et piano (Allard), par M. Reffevna et M^{lle} Juban.

Romance sans paroles, pour violon et piano (Saint-Saëns), par M. Lordon et M^{lle} Boursou.

Nouveaux concert, pour violon et piano (Bériot), par M^{lle} Perrier et M. Heisser.

La *Fleuve*, fantaisie, pour piano (Gouard), par M. Heisser.

Grande polonaise de concert pour violon et piano (Wiéniasky), par MM. Bertoglio et Heisser.

Le piano d'accompagnement d'E. Arard, sortant de la maison Bontoux sera tenu par M^{lle} Boursou, Juban et Frey.

Prix des places : premières, 4 fr ; secondes, 2 fr.

On peut se procurer des cartes d'entrée chez tous les marchands de musique et au Conservatoire.

Laboratoire municipal.

Le nombre des analyses faites au Laboratoire municipal pendant le mois de l'octobre 1895 a été de 119, qui se divisent comme suit :

Echantillons déposés, 48. — Vins rouges, 28 ; divers, 20.

Echantillons prélevés, 70. — Vins rouges, 34 ; lait, 23 ; huile, 0 ; divers, 13 ; administration, 0.

Baccalauréats

Ont été admis aux examens du baccalauréat classique (1^{re} partie, anglais) : MM. Fuz, Palasse. — Allemand : MM. Brun (a. b.), Buisson (a. b.), Balay, Bergeon, Beutier, Bovagnat, de Brosse, Cozet, Demure, Diénot, Dussac, Etiévent, Gillet, Gillette, Gouillyon, Hahn, Jockey, Monrozier, Labeuf, Lautrey, Moncorgé, Mulsant, Ronx, Roux, Satre, Talichot, Valot, Viénot de Vaubian (a. b.), Vivier, Voile.

Ecole régionale des arts industriels.

La Société d'encouragement à l'Art et à l'Industrie expose actuellement, et pour quelques jours seulement, dans une des salles de l'Ecole des Arts Industriels, les projets primés (dessins et modèles) de son cinquième concours de composition décorative entre les élèves des principales Ecoles de France.

Le sujet de 1895 était : « Composition d'un thermomètre et baromètre. » Toute latitude était donnée aux concurrents, mais il leur était surtout recommandé de faire œuvre originale et d'éviter toute réminiscence d'un style connu.

Cette exposition est publique.

Anciens artilleurs

Le Conseil d'administration de la société amicale et fraternelle des Anciens artilleurs a l'honneur de prévenir MM. les sociétaires, qu'une assemblée générale aura lieu dimanche prochain 10 novembre courant, à 2 heures du soir, rue des Chappes, 7.

Ordre du jour. — Réception des nouveaux adhérents ; nomination d'une Commission pour la 3^e fête annuelle de la Sainte-Barbe ; questions diverses.

Les personnes ayant servi dans les Compagnies d'ouvriers, les régiments de pontonniers, d'artillerie de terre et de mer, sont priées de vouloir bien honorer cette réunion de leur présence, le meilleur accueil les y attend.

Vélophile stéphanois

La société en formation le Vélophile stéphanois, n'ayant pu faire sa première sortie dimanche dernier par suite de mauvais temps, prévient ses adhérents que cette sortie aura lieu dimanche 10 courant.

Départ à 2 heures précises de la Terrasse, café du Sport, borne 66, jusqu'à Montrond, et retour à Veauche, où un vin d'honneur présidé par M. Mollin, sera offert aux coureurs.

Comité de Villebœuf

AVIS. — Les blessés des catastrophes des 29 juillet et 4 août 1890, habitant Saint-Etienne, sont invités à se présenter au secrétariat des Comités de secours à la mairie de Saint-Etienne pour faire connaître leur situation de famille.

Alcazar

Le succès s'accroît et la salle ne désemplit pas. L'opérette réussit bien.

La troupe est des mieux choisis et l'on passe à l'Alcazar de bonnes et agréables soirées.

Accident de tramway

Cet après-midi à 2 heures moins 10, un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences est arrivé à l'angle de la rue de Paris.

Le tramway descendant à la Terrasse a heurté le camion de M. Esclatine-Gauthier, confiseur, place Tardy, qui sortait de l'Arcole.

Le camion pris en écharpe a eu sa roue droite brisée ; le camionneur projeté à terre a été heureusement quitte pour une belle frayeur. Quant au cheval, il n'a eu que quelques égratignures.

Cet accident avait amassé une foule considérable de promeneurs.

Détail curieux : l'*Eden Bar* qui se trouvait, à ce moment, rempli de clients fut en un clin d'œil complètement vide et l'on vit, hélas, le garçon se placer sur la porte, épiant d'une mine contrite le retour de ses clients dont quelques consommations étaient restées impayées ! Beaucoup ne sont pas revenus.

Cet accident appelle quelques réflexions, le coin de rue où il s'est produit est l'endroit fatal par excellence ; c'est là en effet que semblables méaventures arrivent le plus fréquemment. Nous ne saurions trop recommander aux cochers des nombreuses voitures qui débouchent de la rue d'Arcole de ralentir leur marche, au tramway d'en faire autant et de ne pas oublier de corner vigoureusement.

Fâcheuse rencontre

La nuit dernière un agent de service rencontra, rue Polignais, un individu, porteur d'une bonbonne. Cette rencontre n'avait, paraît-il, rien d'agréable pour l'homme à la bonbonne, car il posa son chargement et prit la fuite.

Le ripient contenait de l'absinthe de qualité inférieure. On ne sait si on se trouve en présence d'un acte de fraude ou d'un vol.

Tramway en détresse

Ce matin à 7 heures, l'une des pièces de la machine d'un tramway se dirigeant sur Bellevue, s'est brisée à hauteur du n° 3 de la rue d'Annonay.

Une machine de secours a été envoyée du dépôt de Bellevue. Il n'a pas fallu moins d'une heure pour dégager la machine avariée et reprendre le cours normal de la circulation.

Domestique infidèle

Le jeune Pélissier Marius, garçon d'écurie chez M. Chanto, boucher, route de Roanne, 86, a pris dans la caisse de son patron et en a extrait 50 fr.

Le patron, pas content, a déposé une plainte et la police a arrêté Pélissier.

Accident de mine

Pendant que le nommé Vinçon Jean, 26 ans, roulier au puits Verpillieux, travaillait dans une galerie, une pièce de bois, dite *chandelle*, se rompit, et l'un des éclats atteignit Vinçon à la tête.

Cet ouvrier a été renversé sur le sol, où il est resté évanoui. Remonté à la surface, il fut immédiatement transporté à l'Hôpital du Soleil.

Cet accident est dû à la rupture du cadre soutenant le plafond de la galerie. Bien que l'état de Vinçon ne présente rien d'alarmant, cet homme n'en est pas moins complètement privé de la parole, dont l'usage ne lui reviendra, au dire des médecins, que dans quelques jours.

Entre voisins

Malgré ses soixante-deux ans, la dame B..., demeurant faubourg de la Croix, a la main leste ; une de ses voisines s'en est aperçue, mais celle qui était l'objet de cette distribution a porté plainte, et procès-verbal a été dressé.

Triste accident

Ce soir à 2 heures 1/2, un car-riper montait à une allure raisonnable la rue d'Annonay, lorsque arrivé à la hauteur de la rue du Réservoir, l'attention du conducteur, fort occupé à se garer du tramway descendant, qui pointait à un faible horizon, et des pavés qui obstruent une partie de la chaussée, pour cause de sempiternelles réparations ; lorsque disions nous, l'attention du conducteur fut attirée par des cris d'effroi. Il arrêta comme il put ses chevaux, mais pas assez vite, malheureusement, pour empêcher qu'un petit garçonnet de quatre ans, ne disparût sous les roues du véhicule.

Le pauvre petit, relevé aussitôt, fut transporté à la Pharmacie Nationale, où M. Chevret lui prodigua de suite des soins intelligents.

L'enfant avait la figure en sang, provenant des éraflures faites sur le sol ; car renversé par la roue, celle-ci lui a passé sur les reins.

Le pauvre est le fils de M. Roux, un raccommodeur de parapluies de la rue Neyron, qui en faisant l'article à un ménage, avait lâché, un court instant, la main à son petit qui en profita malheureusement pour faire quelques enjambées qui le conduisirent sous la roue du car.

On l'a transporté en voiture au domicile de son père, dont la douleur faisait peine à voir ; et où un médecin peu après lui a donné des soins, malheureusement inutiles, car le pauvre enfant mourait quelques instants après son arrivée chez ses parents.

Les mendiants

Pour exciter la pitié des gens, le nommé Maurin simule des infirmités et va de porte en porte, mettant parfois une insistance qui oblige les gens à avoir recours à la police.

Avant-hier, Maurin a exécuté ce manège à la pharmacie Treille, rue de Lyon, et quand les agents arrivèrent, ils furent injuriés.

Déconvertie de pièces d'armes

M. Schwob fait en ce moment réparer une chambre située au 3^e étage de l'immeuble portant le n° 96, rue du Treuil.

Ce matin, à 11 heures, les ouvriers, enlevant les lames du placier, ont trouvé dix culasses de fusil Lebel.

Ces pièces, qui semblent sortir de la manufacture nationale d'armes, ont été déposées au commissariat de police du 1^{er} arrondissement.

Objets trouvés

M^{lle} Mathieu, rue Paul-Bert, 12, a trouvé une mantille en dentelle noire.

— Un col de fourrure a été trouvé par M. Chirat, cocher de fiacre, rue du Jeu-d'Arc.

— Une couverture de cheval a été déposée au bureau central par l'agent Dorier.

— Deux platines de fusil ont été trouvées par M. Fontaney, rue Paillon, 18.

Au Palais

MAUVAIS CAMARADE

Plusieurs pompiers buvaient le 4^{er} novembre dans un débit de la rue du Treuil, lorsque l'un d'eux, le nommé Martin, s'endormit. Quelques instants après le dormeur en se réveillant constata qu'une somme de 85 francs lui avait été volée.

Chacun des assistants protesta de son innocence et tous s'efforcèrent à se laisser fouiller, ce qui fut fait. On trouva l'argent dans les bottines d'un sieur Vigaux, plâtrier, qui avait été invité par Martin.

Notre homme comparut ce soir devant le Tribunal, il invoque l'ivresse comme excuse, mais il a déjà subi deux condamnations et les juges se montrent sévères. On lui inflige 3 mois de prison.

ENTRE VOISINS

Une première fois les sieurs Micol et Vallet ont comparu le premier comme inculpé, le second comme témoin et plaignant. Des explications fournies au Tribunal apportèrent un assez notable changement dans les rôles. L'affaire fut renvoyée et le plaignant Vallet devient accusé, il vient lui-même s'asseoir sur ce banc où il ne voyait passés un malin plaisir « gurer son ennemi, plaisamment par la perspective des dommages-intérêts qu'il se ferait allouer d'autre part.

Ce soir, le Tribunal condamne Micol à 16 fr. d'amende et Vallet à 12 francs.

MANDATAIRE INDÉLICAT

Ayant reçu la paye de plusieurs camarades de la commune de Chazot, employé auxiliaire des Pompes funèbres, ne s'est pas acquitté de sa mission et quand la dame Verdier vint au nom de son mari réclamer une somme de 19 fr., Chazot ne put payer, bien plus il souffleta la réclamante.

Celle-ci trouva mauvais le procédé et déposa une plainte qui amène Chazot devant le tribunal, lequel le condamne à 6 jours de prison, et 25 fr. d'amende, avec bénéfice de la loi Bérenger.

GENDARME ET VENTRILOQUE

Robillon est un pauvre diable estropié, qui pour vivre donne dans les cafés des séances de ventriloque.

Dimanche, étant à la gare, il s'amusa à faire venir des voix d'un peu partout, ce qui amusa énormément les voyageurs attendant le train.

Seulement, parmi les spectateurs se trouvait le maréchal-des-logis de St-Chamond,

lequel trouva mauvais le passe-temps et voulut imposer silence au ventriloque.

Celui-ci n'en tint pas compte immédiatement et au grand scandale du sévère maréchal-des-logis, des voix continuèrent à parler un peu partout, voire dans la tunique du gendarme.

Cela ne pouvait durer, le gendarme se trouvant offensé, le ventriloque fut conduit au violon et ce soir on lui inflige 6 jours de prison.

APPEL DE JUGEMENT

Lo nommé Jeampierre fait appel d'un jugement le condamnant à 1 mois de prison pour faux en écriture de commerce. Malgré la plaidoirie de M^e Souleuc, le tribunal maintient la peine.

Cour d'appel de Lyon

L'AFFAIRE COLOMBET

C'est aujourd'hui qu'est venu devant la Cour de Lyon l'appel interjeté par M. Colombet, conseiller général et municipal contre le jugement du tribunal correctionnel du 28 juillet, le condamnant à deux mois de prison pour violences de langage envers le maire de St-Etienne.

M. Colombet sera défendu par M^e Lagrevol, du barreau de Lyon.

L'audience est ouverte à midi et l'affaire Colombet appelée.

Un conseiller fait la lecture du rapport sur les faits de la cause.

Après le réquisitoire de l'avocat général, M^e Lagrevol prononce une éloquente plaidoirie, demandant l'infirmité du jugement du tribunal correctionnel de Saint-Etienne.

La cour ajourne à huitaine le prononcé du jugement.

Communications

La France Prévoyante (32^e section). — La recette mensuelle aura lieu le dimanche 10 novembre 1895, de 9 heures à 11 heures précises du matin, au Palais de Justice, école de garçons, rue du Jardin.

Des adhésions seront reçues à cette réunion. Des exemplaires des statuts seront remis gratuitement aux personnes qui en feront la demande.

Aux Enfants de l'Aveyron. — La société donnera une réunion générale le dimanche 10 novembre courant, à 3 heures précises du soir, à son siège rue Gambetta 38, café du Palais des Arts.

Vu l'importance de l'ordre du jour, tous les membres sont instamment priés d'y assister.

Convocations. — Tous les délégués mineurs et suppléants sont invités à se rendre à la réunion des délégués mineurs qui aura lieu le dimanche 10 novembre à 9 heures précises du matin, dans la grande salle de la Bourse du travail de Saint-Etienne, pour étudier les réponses à faire au questionnaire de la Chambre des députés, reçu par la Commission, concernant la part de la Chambre des députés.

Tous les mineurs de Saint-Etienne et Villars sont invités à se rendre à la réunion qui aura lieu le dimanche 10 octobre à 10 heures du matin, dans la grande salle de la Bourse du travail pour étudier les réponses à faire au questionnaire de la Chambre des députés, reçu par la Commission, concernant les modifications à apporter à la loi sur les caisses de retraites et de secours.

Société amicale et fraternelle des Enfants du Rhône. — Le conseil d'administration informe MM. les Sociétaires (membres actifs et honoraires) que la réunion générale annuelle aura lieu le dimanche 10 novembre à 8 heures du soir au siège de la Société, 6 place du Peuple.

Vu l'importance de l'ordre du jour, tous les sociétaires sont instamment priés d'y assister.

Le soir à 8 heures, soirée de famille.

Combattants de 1870-71. — Dimanche prochain 10 courant, à 3 heures du soir, réunion mensuelle de la Société amicale et fraternelle des combattants de 1870-71, au siège de la Société, café Fialon, rue Michelet, 3.

Avis aux mineurs. — Tous les mineurs des houillères de Villebœuf, de la Loire, de Villars et de Beaubrun, sont invités à assister à la réunion qui aura lieu le 10 novembre 1895, à 10 heures du matin, dans la grande salle de la Bourse du Travail.

Ordre du jour : 1^o Explications sur l'application des Caisses de secours et de retraites ; 2^o Question du chauffage et questions diverses.

Anciens militaires du 86^e de ligne. — Tous les anciens militaires ayant servi au 86^e de ligne qui désirent assister au banquet qui aura lieu prochainement, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi 9 novembre, à 8 h. 1/2 précises du soir, au café Lacombe, en face le Théâtre.

Société serinophile de Saint-Etienne. — Un grand concert de canaris hollandais aura lieu dimanche prochain 10 courant, chez M. Puzan, cafetier, rue d'Annonay 29.

L'entrée sera libre pour le public à partir d'une heure de l'après-midi.

Spectacles et Concerts

EDEN-THÉÂTRE-CONCERT

Ce soir, entrée de Gougat, le cycliste, champion du Monde, le seul travaillant en scène la bicyclette. — Débuts de MM. Amis, chanteur typique, Monzer, Karl-Ditton, Durval. Succès sans précédent de Zohélie des Folles-Bergères de Paris, grande attraction. M^{lle} Magnette Benjamin, Debray, Darling et toute la troupe. Dernières des Laforce - Milly, duettistes à transformations. Dimanches et fêtes, grande matinée à 2 h.

AU PRADO

Tous les dimanches, à 8 heures, grand bal. Consommations de premier choix.

AU CIRQUE PARISIEN

Tous les jours à 8 heures 1/2 représentation. Jeudi et dimanche